

dossier de presse

# RENTRÉE SCOLAIRE

2013 - 2014

**collège Félix-Arnaudin  
Labouheyre**

Visite de rentrée et inauguration  
des travaux réalisés sur le collège  
et le gymnase intercommunal

**3 septembre 2013**

# Sommaire

## Communiqué de presse

L'éducation et la jeunesse, priorités du Conseil général  
des Landes

1

## Fiche n°1

Les travaux réalisés au collège Félix-Arnaudin, illustration de la  
volonté d'améliorer les conditions de vie et d'enseignement

2

## Fiche n°2

Le projet éducatif global mené par le Conseil général

5

le 3 septembre 2013

## L'éducation et la jeunesse, priorités du Conseil général des Landes

Le Conseil général développe une politique éducative volontariste qui se concrétise par des actions majeures, notamment dans le domaine des collèges.

Si l'objectif est de favoriser la réussite scolaire pour tous, il s'agit plus largement d'accompagner les parcours de jeunesse des Landais.

En 2013, l'éducation et la jeunesse bénéficient d'une priorité d'action au titre d'un budget de 53 M€, dont 34 M€ (soit 64 %) pour les collèges.

De nombreux collèges sont construits pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves ; ils sont désormais plus de 17 000. Cinq nouveaux établissements ont été construits entre 2004 et 2012, un projet de collège se concrétise sur Labrit pour 2015-2016, et les 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> collèges sont à l'étude à l'horizon 2017-2020.

Intervenir sur l'existant est également essentiel : les travaux effectués (6,5 M€) au collège Félix-Arnaudin de Labouheyre illustrent les efforts réalisés pour restructurer et moderniser les établissements.

### La réforme des rythmes scolaires dès 2013 pour agir sur le rythme de vie de l'enfant

Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, le nombre de jours d'école en France est le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne. De ce fait, les journées sont plus longues et plus chargées que dans la plupart des autres pays.

La réforme des rythmes scolaires doit permettre de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Dans les Landes, l'application de la réforme à la rentrée 2013 concernera 69,3 % des élèves (soit 23 075 élèves) et 72,1 % des communes (189 sur 262 communes avec école). Ces chiffres sont bien supérieurs à ceux constatés au niveau national et dans l'Académie de Bordeaux : 26,6 % des communes et 31,2 % des élèves (chiffres prévisionnels avant rentrée scolaire).

La mise en œuvre de projets éducatifs territoriaux recherchant la réussite éducative et l'équilibre des enfants constitue un enjeu essentiel de cette réforme.

Celle-ci renvoie également aux transports scolaires qui, dans les Landes, demeureront régis par la gratuité. A la dépense de 17 M€ an pour le Département, à laquelle correspond une économie de 800 € pour chaque élève, s'ajoutera les effets induits par la réforme : la montée en charge financière sera progressive puisque la réforme sera pleinement appliquée lors de l'année scolaire 2014-2015 et impliquera une dépense supplémentaire annuelle de +1,6 M€ à +2 M€ d'ici à 2015 par rapport au budget de 2012, correspondant ainsi à un nouvel et important effort budgétaire du Département.

### La refondation de l'école, de nouvelles perspectives pour le système éducatif

Si la loi votée le 9 juillet s'accompagnera d'une quinzaine de décrets d'application, la refondation de l'école sera visible sur le terrain dès la rentrée 2013.

La création de 54 000 postes au niveau national, dont une part significative est affectée à la nouvelle formation des enseignants, doit notamment permettre à l'Éducation nationale de corriger le déficit en postes d'enseignants dans les écoles maternelles et primaires des Landes qui accueillent plus de 33 500 élèves lors de cette rentrée.

Sur cet aspect, le Président du Conseil général avait saisi le ministre de l'Éducation nationale ainsi que le recteur de l'Académie de Bordeaux qui a initié une amélioration en affectant 21 postes supplémentaires.

Le Conseil général sera attentif à ce que ce mouvement de rééquilibrage se poursuive et soit envisagé dans tous ses aspects y compris la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ainsi que les dispositifs dédiés aux élèves en difficulté.

**DOSSIER DE PRESSE**



**L'important programme de travaux de modernisation réalisé sur cet établissement illustre la volonté du Département de :**

- › maintenir un niveau qualitatif élevé de l'ensemble des collèges publics, par la poursuite du « programme prévisionnel des investissements » (PPI) pour la période 2011-2015,
- › envisager le collège comme un établissement à taille humaine, évolutif – la capacité d'accueil de l'établissement étant en général de 450 élèves maximum (éventuellement extensible à 600),
- › travailler en partenariat avec les communes et communautés de communes.

**Présentation générale**

Le collège Félix-Arnaudin de Labouheyre est situé dans la Haute Lande au cœur du parc régional des Landes de Gascogne dans un secteur à la fois industriel et rural.

Edifié en 1971, le collège a été entièrement reconstruit à partir de 2008.

En 2013, le Département alloue diverses dotations nécessaires au fonctionnement du collège pour un montant total de 95 000 €.

Les grandes décisions de la vie du collège sont prises par le conseil d'administration, assemblée regroupant les usagers de l'établissement. Le Département y est représenté par Jean-Louis Pedeuboy, Conseiller général.

*Le regard de Béatrice Guilhem, Principale du collège :*

*À la rentrée 2013 l'établissement accueille environ 370 élèves répartis sur 16 divisions, majoritairement demi-pensionnaires. Le collège Félix-Arnaudin et 10 écoles font partie d'un réseau de réussite scolaire (RRS). L'équipe éducative se montre particulièrement dynamique, motivée et soucieuse de la réussite des élèves. Divers projets transdisciplinaires permettent aux élèves, à travers la réalisation d'œuvres collectives, de mesurer le sens et la nécessité des apprentissages. À titre d'exemple : l'œuvre cinétique ou le poulailler dont la conception et la réalisation reposent sur la collaboration avec des personnels de l'éco-musée de Marquèze.*

*L'ouverture de l'établissement ne se limite pas à la culture locale. Outre le latin et l'option découverte professionnelle, la section européenne anglais donne une dimension internationale aux échanges extérieurs.*

*L'ouverture culturelle sur l'extérieur mais aussi l'accompagnement des élèves plus fragiles sont une priorité pour l'établissement. Le collège doit, dans le cadre de l'accompagnement éducatif, apporter l'aide dont nombre de jeunes ne bénéficient pas à la maison.*

## DOSSIER DE PRESSE



### Le secteur de recrutement

Le collège accueille les élèves sur les secteurs de recrutement de Belhade, Commensacq, Escource, Labouheyre, Liposthey, Lüe, Mano, Moustey, Pissos, Sabres, Saugnacq-et-Muret.

Le Département affecte les bus correspondant à cette sectorisation. Tous les horaires de circuits de bus organisés par le Département sont disponibles sur landes.org.

### Le nom du collège

Le choix du nom d'un collège est un acte symbolique important. Le plus souvent, le nom d'un collège fait référence à une personnalité dont l'action a été reconnue au sein même de l'établissement ou au niveau national. D'autres collèges prennent le nom du territoire sur lequel ils se situent.

Félix Arnaudin (1844-1921) : né à Labouheyre, il est considéré comme le premier ethnologue de la Grande Lande. Photographe, il est le témoin de la grande mutation économique et sociale des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

### Les travaux réalisés

L'opération, réalisée par le Département à hauteur de 6,5 M€, consistait à reconstruire l'externat et l'administration, y compris les salles de classe ainsi que le centre de documentation et d'information (CDI) et les locaux dédiés aux professeurs.

Le projet, réalisé sur une surface de 4 412 m<sup>2</sup> (hors œuvre brute), présentait les particularités suivantes :

- › chauffage par pompe à chaleur,
- › façades en structure bois,
- › récupération des eaux pluviales pour les sanitaires,
- › membrane d'étanchéité de la toiture avec cellule photovoltaïque,
- › mise en conformité avec la réglementation thermique.

*Maîtres d'œuvre : Mireille Dagreou (Architecte) – Onesse et Laharie, Cabinet Labatut-Tastet (Architecte associé) – Mont-de-Marsan*

à savoir

#### Collège Félix-Arnaudin

Adresse : 168 rue du 8 mai 1945 - BP 35  
40210 Labouheyre

Téléphone : 05 58 04 42 00

Chef d'établissement : Béatrice Guilhem

Gestionnaire-adjoint : Éric Pecheux

**Nombre de divisions (classes) : 16**

**Nombre d'élèves : 376 (prévisions Éducation nationale)**  
6<sup>e</sup> : 100 ; 5<sup>e</sup> : 83 ; 4<sup>e</sup> : 105 ; 3<sup>e</sup> : 88

**Langues enseignées :** LV1 : Anglais, LV2 : Espagnol, latin  
**Option :** Option découverte professionnelle – 3 h

Section européenne anglais lettres étrangères

#### Personnels employés par l'État :

1 principal, 1 gestionnaire-adjoint, 1 conseiller principal d'éducation, 30 enseignants

2 secrétaires et 5 assistants d'éducation

6 personnels techniques employés par le Département.  
Leurs missions sont celles issues de la loi du 13 août 2004 : accueil, maintenance générale, entretien, restauration des élèves.

## DOSSIER DE PRESSE

# RENTRÉE SCOLAIRE 2013 - 2014

### Le gymnase intercommunal

La Communauté de communes de la Haute Lande a fait construire un gymnase sur la commune de Labouheyre au 183, rue du Docteur Morisson en 1981. Elle en assure la gestion.

Cet équipement fait l'objet d'une convention tripartite entre :

- › le Conseil général,
- › la Communauté de communes,
- › le collège de Labouheyre.

Il est composé d'une salle de sport et d'un dojo.

Le gymnase est utilisé :

- › en semaine par le collège,
- › le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires par le centre de loisirs de Labouheyre,
- › en soirée et le week-end par de nombreuses associations sportives : basket, badminton, volley, tennis, gymnastique, danse-cardio, judo, arts martiaux.

En 2006, la Communauté de communes a fait réaliser un diagnostic énergétique en partenariat avec l'ADEME, afin de régler des problèmes récurrents de condensation dans la salle du gymnase.

Suite à cette étude, un architecte a été retenu pour concevoir un projet consistant à restructurer et créer une extension au gymnase. Les travaux ont été menés en 2011 et 2012 pour un montant de 787 305,12 € (dont une subvention de 261 783,10 € versée par le Conseil général).

#### 1 – Restructuration - travaux dans la partie existante concernant :

- › agrandissement d'un des vestiaires,
- › installation de nouveaux sanitaires, dont un pour les personnes handicapées,
- › aménagement d'une salle de réception à la place de la réserve.

#### 2 – Création d'une extension au bâtiment pour installer :

- › un local dédié au stockage du matériel du collège et de la communauté de communes,
- › un atelier et un dépôt.

#### 3 – Travaux d'isolation, de ventilation et de chauffage de l'ensemble du bâtiment

- › isolation : doublage des murs extérieurs,
- › mise en place d'un système de ventilation et de chauffage (climatisation réversible) pour régler les problèmes d'inconfort liés à la présence de condensation importante.

#### 4 – Installation photovoltaïque menée par Enerlandes : implantation et exploitation de panneaux photovoltaïques par convention d'occupation du domaine public (585 m<sup>2</sup>) signée en juin 2010 pour une durée de 20 ans.

Des travaux importants de désamiantage, d'isolation, de ventilation et chauffage ont été réalisés sur le bâtiment.

Les travaux réalisés permettant d'améliorer les conditions d'utilisation de cet équipement : la maîtrise de la température interne et de l'hygrométrie supprimant tous les problèmes de condensation qui rendent le sol de la salle très glissant et dangereux.

#### 5 – Crédit de locaux :

- › de stockage de 79 m<sup>2</sup> afin de disposer les agrès du collège après chaque utilisation, dans un espace fermé aux autres usagers,
- › de stockage de 77 m<sup>2</sup> afin que la Communauté de communes y range du matériel (tribunes démontables pour les manifestations sportives ...),
- › de stockage de 15,60 m<sup>2</sup> pour que les associations entreposent leurs équipements (ballons...).

Maître d'œuvre : Cabinet d'architectes Tarricq-Escoubet – Mont-de-Marsan

Le maître d'œuvre du gymnase dont le collège est l'un des principaux utilisateurs est la Communauté de communes de la Haute Lande.

75 rue du Tuc - 40210 LABOUHEYRE

Canton : Sabres

7 communes : Sabres – Labouheyre – Escource – Commensacq – Solférino – Trensacq - Luglon

6 001 habitants

## DOSSIER DE PRESSE

RENTRÉE  
SCOLAIRE  
2013 - 2014

# Le projet éducatif global mené par le Conseil général

**Le Conseil général met en œuvre son projet éducatif global dans l'objectif de faire bénéficier les jeunes Landais d'un service public de qualité pour tous.**

**En 2013-2014, ce projet se concrétise par la réaffirmation et la consolidation d'actions préexistantes, en particulier sur les missions que la réglementation confie à la collectivité.**

**Le Conseil général continue par ailleurs d'être force de proposition, d'expérimentation et d'innovation, avec notamment la poursuite de l'opération « un collégien, un ordinateur portable », ainsi que la démarche « Les Jeunes en avant ».**

### Les transports scolaires (18 M€)

A l'instar d'une vingtaine d'autres Départements (sur 101), le Département des Landes a fait le choix d'accorder la gratuité du transport scolaire aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire ; en outre, depuis 2009, les internes peuvent bénéficier d'un dispositif de soutien financier renforcé.

Ce choix qui contribue à l'égalité des chances, concerne chaque année près de 21 000 élèves landais : écoliers, collégiens et lycéens.

La gratuité bénéficie à tous les élèves demi-pensionnaires et externes dont la distance minimum entre le domicile et l'établissement scolaire le plus proche est de 3 km en zone rurale, 5 km en zone urbaine ou qui fréquentent l'établissement scolaire le plus proche de leur domicile ou désigné comme établissement de rattachement dans le cadre de la définition des secteurs de recrutement. Les éventuelles dérogations à la sectorisation (octroyées par l'Éducation nationale) sont sans incidence sur les règles.

La gratuité, qui permet une économie de 800 € par an pour chaque élève, est reconduite en 2013-2014.

### Des moyens de fonctionnement conséquents pour les collèges (plus de 5 M€)

Le Conseil général verse à chaque collège une dotation financière annuelle, répartie en fonction de critères qu'il définit (dépenses constatées, nombre de classes). Cela représente au total une dépense de plus de 3 M€. Divers dispositifs incitatifs (1,50 M€) permettent un financement intégral ou partagé au bénéfice des collèges qui décident de réaliser certaines opérations, de renouveler leurs équipements ou d'organiser des classes de découverte.

En 2013-2014, le Conseil général poursuivra son action incitative sur le service de restauration scolaire confié aux collèges par le Département. 90 % des collégiens landais sont demi-pensionnaires, ce qui représente plus de 1,80 millions de repas par an.



## DOSSIER DE PRESSE

# RENTRÉE SCOLAIRE 2013 - 2014

Il s'agit de consolider le dispositif mis en œuvre en 2012, à savoir un tarif unique dans un objectif d'égalité et d'accessibilité : le repas est à 2,59 € (forfait 4 jours) alors que le coût de production est de près de 6 €.

La charte qualité est au cœur des actions à développer, par une réaffirmation du cadre qualitatif de la restauration scolaire, dont l'un des volets concerne l'utilisation des produits de qualité (labels, bio...) et favorise le recours aux circuits courts.

### L'intervention des agents techniques départementaux au sein des collèges

Outre celles concernant les bâtiments et le fonctionnement général des collèges qu'ils avaient depuis 1982, la loi du 13 août 2004 a transféré aux Départements, les compétences d'accueil, de maintenance, d'hébergement et de restauration dans ces établissements.

Actuellement, 275 agents techniques départementaux exercent leurs fonctions dans les collèges publics landais. Au quotidien, ces agents, membres de la communauté éducative et rattachés hiérarchiquement à la direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports du Conseil général, sont placés sous l'autorité fonctionnelle des chefs d'établissement qui organisent ainsi leur travail au sein du collège.

Le Département a apporté d'importantes améliorations à la situation des agents notamment en terme de carrière, formation ou de suivi médical, mais également en structurant l'organisation du travail (développement de la polyvalence des missions), par l'élaboration de fiches de poste individuelles ou l'adoption d'un protocole sur le temps de travail – démarches ayant étroitement associé les chefs d'établissement, les gestionnaires, ainsi que les agents eux-mêmes.

En 2013-2014, le Conseil général poursuivra ses orientations par la mise en œuvre d'une démarche métier.

### Les emplois d'avenir dans les collèges

La loi du 26 octobre 2012 a créé les emplois d'avenir afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans ou les jeunes ayant la reconnaissance de travailleur handicapé de moins de 30 ans, peu ou non qualifiés.

Le Conseil général des Landes, lors de sa réunion des 25 et 26 mars 2013, a décidé de s'associer à ce dispositif par le recrutement direct de 20 jeunes au sein de ses services dès 2013.

Ils bénéficient de contrats à durée déterminée d'une durée de 3 ans, étant précisé que l'employeur s'engage sur un contenu de poste, des conditions d'encadrement et de tutorat, et sur la qualification ou les compétences dont l'acquisition est visée durant la période en emploi d'avenir.

Cinq d'entre eux sont affectés dans les collèges comme suit :

- » Collège Jeanne-d'Albret à Dax : un agent polyvalent
- » Collège Cel le Gaucher à Mont-de-Marsan : un agent polyvalent
- » Collège Henri-Scognamiglio à Morcenx : un agent polyvalent
- » Collège Jean-Marie Lonné à Hagetmau : un commis de cuisine
- » Collège François-Truffaut à Saint-Martin-de-Seignanx : un agent de maintenance

## DOSSIER DE PRESSE



### La poursuite de l'opération « un collégien, un ordinateur portable »

A l'occasion de cette rentrée, le Département entame la treizième année scolaire de l'opération « un collégien, un ordinateur portable » et déploie plus de 9 200 ordinateurs portables pour les enseignants et collégiens de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> des 37 collèges publics landais.

Les objectifs prioritaires demeurent, d'une part, d'assurer l'égal accès des élèves aux outils informatiques dont la maîtrise leur sera indispensable et, d'autre part, de favoriser l'émergence et la diffusion de nouvelles pratiques pédagogiques en classe et hors la classe.

Le Conseil général s'est prononcé sur le principe du renouvellement intégral et progressif, à compter de 2014, du parc des casiers nécessaires à l'opération.

Le matériel individuel est complété par l'équipement en visualiseurs et vidéo projecteurs de l'ensemble des salles de classe des collèges ; le recours systématique aux manuels individuels (à transporter par chaque collégien) étant ainsi limité, ce dispositif constitue l'une des réponses à l'objectif d'allégement du poids du cartable exprimé en particulier par les fédérations de parents d'élèves.

La convention de partenariat conclue en décembre 2011 entre le Département et l'État permet de formaliser le partenariat, par des engagements conjoints et le suivi de l'opération.

### Des actions éducatives complémentaires

Sans se substituer à l'État sur les compétences relevant de ce dernier, le Conseil général continue en 2013-2014 de s'investir dans les domaines suivants :

- L'action éducative et culturelle par la reconduction du Conseil général des jeunes ainsi que le renouvellement exceptionnel du dispositif d'aide aux actions éducatives et culturelles - aides proportionnelles à celles de l'État, en baisse continue les années précédentes, au titre des crédits « LOLF ». Rappelons que le Département propose des actions éducatives destinées aux élèves dans le domaine du spectacle vivant, de l'environnement ou du patrimoine culturel au travers notamment des Archives départementales, du musée de la Faïence et des Arts de la table à Samadet, du Centre départemental du patrimoine ou de la Médiathèque départementale ;

- « Culture en herbe », un nouveau dispositif expérimenté dans 4 établissements. Il s'agit d'inviter au sein d'un collège landais, un artiste ou une équipe artistique durant une année scolaire afin d'y mener un travail de création sur le mode de la « création partagée ». Tous les champs artistiques sont concernés : danse, théâtre, musique, arts visuels, écriture...

- Le sport scolaire par une co-organisation des journées « Sport au collège », en partenariat avec l'Union nationale des sports scolaires (UNSS).

Par ailleurs, le Conseil général œuvre au-delà du seul niveau d'éducation qui lui incombe, en intervenant avant et après le collège, au service de tous les jeunes Landais, par :

- son soutien (3,44 M€) en 2011-2013 aux communes (et à leurs établissements publics) pour les travaux concernant 59 écoles maternelles et primaires ;

- le développement sur son territoire de l'enseignement supérieur et de la recherche (0,60 M€) ;

- Une convention pluriannuelle de partenariat signée avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ;

- l'aide aux associations, partenaires de l'Éducation populaire, organismes publics (près de 0,5 M€) conduisant une démarche éducative dans l'ensemble de l'offre d'activités et de loisirs faite aux jeunes : culture citoyenne et scientifique, formation des délégués de classes, éducation à la citoyenneté, ateliers de pratique artistique, activités sportives, classes de découverte, scolarisation à domicile des enfants malades ou accidentés, accompagnement et accueil de personnes en situation de handicap.

## DOSSIER DE PRESSE

# RENTRÉE SCOLAIRE 2013 - 2014

- › des dispositifs (plus de 1,10 M€) favorisant l'égal accès de tous aux vacances, activités et loisirs : allocation de bons-vacances et aides aux familles fréquentant les accueils de loisirs ;
- › l'allégement des frais de scolarité (1 M€) : les bourses départementales pour les élèves des collèges et lycées, les prêts d'honneur d'études et l'aide au titre du programme européen Erasmus-Socrates pour les étudiants scolarisés dans un pays de l'Union européenne.

### La démarche « Les Jeunesses en avant »

Fin novembre 2011, le Conseil général des Landes, accompagné de deux coopératives d'éducation populaire « Le Vent Debout » et « Le Pavé », initiait « Les Jeunesses en avant », démarche de réflexion, de débats et de propositions, concernant la jeunesse (12-30 ans) dans le département.

De fin 2011 au 1<sup>er</sup> trimestre 2013, près de 1 000 personnes ont été associées à :

- › une dizaine de réunions publiques et d'entretiens individuels,
- › des animations publiques à Mont-de-Marsan, Dax, Tarnos, au collège de Gabarret et au lycée d'Aire-sur-l'Adour,
- › deux stages de formation,
- › quatre groupes de travail (Foyer de jeune travailleur, Prévention spécialisée, Plan pour l'insertion et l'emploi et associations de jeunes),
- › trois séminaires avec les élus landais,
- › une enquête en ligne,
- › une page Facebook.



Le Département dispose maintenant d'un matériau inédit, fait de paroles, de concret-vécu, venant ainsi enrichir les « attendus classiques » d'une démarche de réflexion sur les politiques publiques.

Le rapport remis par les prestataires a été rendu public. Il est consultable sur [landes.org](http://landes.org) (pages « Jeunesses en avant »).

Ce dossier sera examiné le 17 septembre lors d'un comité consultatif « Éducation et Jeunesse ». L'Assemblée départementale va poursuivre ses réflexions en vue de l'adoption au budget 2014 de son projet de référence (axes stratégiques).

# dossiers de presse

Contact Presse :  
**Lionel Niedzwiecki**  
Tél. : 05 58 05 40 35  
Mél. : communication@cg40.fr

Conseil général des Landes  
Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan Cedex

**landes.org**